



Prestations comptables en tant qu'indépendant

Par Visiteur

Bonjour,

je suis actuellement secrétaire comptable diplômée d'un BTS Comptabilité - Gestion et je souhaite devenir indépendante et proposer aux PME, artisans, commerçants des prestations en tant que secrétaire à domicile et travaux comptables.

Je sais que je ne pourrais pas établir le bilan des entreprises car il doit être validé par un expert comptable mais je voudrais savoir quelles prestations je peux proposer :

- saisie des achats, ventes, trésorerie
- rapprochements bancaires
- bulletins de salaires
- déclarations sociales
- déclarations TVA
- ...

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour madame,

Violer le monopole d'expert comptable celui qui "fait profession habituelle de tenir, centraliser, ouvrir, arrêter et surveiller les comptabilités des entreprises".

La simple saisie de certaines données comptables, dès lors qu'elle n'a pas pour objet d'authentifier un compte, de l'ouvrir ou de l'arrêter.

Il faut que l'entreprise pour laquelle vous envisagez de travailler connaisse ces limites et ait recours à un expert comptable pour accomplir les autres opérations, ou authentifier votre travail.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Je vous remercie pour ces réponses.

Elles me rassurent.

Concernant la gestion de la paie, puis-je établir la DADS ou faut-il que ce soit l'expert qui le fasse afin de valider les bulletins de salaires ?

Merci

Par Visiteur

Bonjour.

Rien n'est très clair mais mieux vaut que ce soit l'expert comptable dans la mesure où il s'agit d'un travail d'authentification.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci beaucoup,

je pense que le mieux est de voir directement avec les experts comptables des entreprises clientes.

Bonne soirée.